

République Française – Département de Saône-et-Loire
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LAIZÉ
Séance du 11 septembre 2017

Le Conseil s'est tenu sous la présidence de Mme Hélène FRIAT, maire de Laizé

Étaient présents : Mmes et MM Claude BOULAY, Daniel DELUME, Eveline DENEUCHE, Sébastien DESBOIS, Véronique DUCLOUX, Emilien GAUDET, William GUILLET, Annabelle JOLY MASULLO, Sandrine LEGRAS, Sylvie LENOIR, Isabelle MARTINS, Christophe PEPIN,

Excusé : Olivier DESROCHES, Annie VAYRON,

Absent(es) : néant

Secrétaire de séance : M. Claude BOULAY

Début de la séance : 20 heures 30- Fin de la séance : 23 heures 45

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

I- VIE COMMUNALE

1- Garderie périscolaire 2017/2018 – reconduction convention CLEM (délibération 1) : *Le Maire rappelle aux conseillers que le CLEM intervient depuis plusieurs années pour l'élaboration d'un projet pédagogique, l'organisation et l'animation des activités péri-scolaires dont les termes sont précisés dans une convention annuelle. La présente convention est conclue pour la période du 04 septembre 2017 au 06 juillet 2018 inclus. Le prestataire de service s'engage à mettre à disposition un animateur pour assurer l'accueil des enfants de l'école de Laizé pour les tranches horaires suivantes : 11h30-13h20 et 16h30-18h, élaborer un projet pédagogique pour la garderie.*

Le public accueilli pendant cette période sera les enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés sur la commune. La commune s'engage à allouer une subvention de fonctionnement de 19 376,22 € pour l'exercice de sa mission. La subvention sera versée mensuellement, après vérification du service fait et sur présentation de factures conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le maire à signer cette convention.

2- Formation des Elus : L'association des Maires de Saône-et-Loire informe les communes et intercommunalités qu'elle a reçu l'agrément du ministère lui donnant la capacité de proposer des actions de formation à l'ensemble des élus

3- Transports scolaires : Avec la loi NOTRE, cette compétence est transférée (ainsi que le transport pour toutes les catégories de passagers) au 1^{er} septembre 2017 du Département à la Région (exception : le transport des élèves handicapés qui reste à la charge du département au titre de sa compétence en matière de handicap). Une lettre de la présidente de Région indique que les adaptations nécessaires suite à la prise de compétence seront étalées jusqu'à la rentrée 2022 en privilégiant dialogue et concertation. L'impact du retour à la semaine de 4 jours sur les transports scolaires fera l'objet d'une étude avant toute autorisation de dérogation par la Région.

4- Personnel communal – modification des horaires d'un agent de l'école (délibération 2) :

Le Maire informe les conseillers qu'un agent de l'école désire travailler 1 heure de moins par semaine d'école (soit 36 semaines). Son temps de travail (annualisé) non complet car inférieur à 35h/semaine, sera modifié en conséquence, ainsi que son emploi du temps.

Son temps de travail (annualisé) jusqu'au 31 août 2017 était 34,50 / 35^{ème}.

A compter du 1^{er} septembre 2017, il sera de 33,71 / 35^{ème}. Après en avoir délibéré, les conseillers décident de donner une réponse favorable à la demande de cet agent.

Le Maire fera un arrêté qui sera notifié à l'agent et transmis au Centre de Gestion.

5- Personnel communal – horaires des adjoints techniques en charge de l'entretien des bâtiments et espaces verts : Mis à part le lundi et le vendredi, les horaires des deux agents seront identiques tout au long de l'année (8h/12h et 13h/16h30, absence d'un agent le lundi matin, et de l'autre agent le vendredi après-midi).

6- OPAC de S&L : Approbation du compte-rendu annuel d'activités 2016 et prévisions financières 2017 concernant le Lotissement Meix-Goujon (délibération 3) : *Le maire transmet aux conseillers le compte-rendu annuel d'activités de l'année 2016 et les prévisions 2017 afin qu'ils en prennent connaissance et donnent leur avis. Conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, les conseillers approuvent ce document.*

7- Rencontre avec l'OPAC de S&L : M.POURNY, de l'OPAC, rencontrera les conseillers le 18 septembre, 20h, pour leur présenter l'avancement du projet de rénovation de la maison Desroches et de la commercialisation des terrains du Meix-Goujon.

II- TRAVAUX

1- Remplacement de poteaux France Télécom / élagage préalable : Orange informe la commune que des câbles sont pris dans les branches d'arbres et que ces derniers devront être élagués (sous deux mois) par les administrés sur la propriété desquels sont installés les poteaux, avant l'intervention des agents Orange. En cas de travaux non réalisés, ils risquent une amende de 1 524 € par câble en plus de la prise en charge financière des dommages éventuels associés. La commune élaguera les arbres qui la concernent ; certains propriétaires ont fait spontanément intervenir des élagueurs professionnels. Les autres propriétaires recevront un courrier de la mairie relayant la demande d'élagage d'Orange. Les poteaux à remplacer sont situés à la Charbonnelle (1) – Route de Moranchin (1) – Route de Satonnay (1) – Rue de Blany (2) – Rue de Fayolle (5) – Rue de la Bouquine (1) – Rue de Prémigne (3) – Rue des Quarts (1) – Rue du Colombier (2) – Rue du Reposoir (3). Orange prévoit d'intervenir entre le 20 septembre et le 11 octobre 2017.

2- SIVOM Val de Saône Mougé - Plan de désherbage communal : L'emploi de produits phytosanitaires est interdit pour l'entretien du domaine communal. Le projet de plan de désherbage intercommunal a été lancé par le SIVOM avec FREDON Bourgogne. Il s'effectuera en plusieurs étapes : diagnostic phytosanitaire, relevés terrains, mise en évidence de zones pilotes, préconisations du document final. Les conseillers demandent que FREDON étudie l'intérêt réel de l'acquisition d'une machine à désherber à eau chaude. Ils craignent en effet que cette méthode soit trop « chronophage » au vu de l'étendue des voies à désherber (sur 4 communes) et se fasse au détriment des autres travaux (entretien des bâtiments, des fossés et chemins, fauche, ...) et émettent des doutes quand à l'efficacité du procédé « eau chaude ».

3- ONF : Pour diverses raisons (sylvicole, chablis et dépérissement), l'ONF propose de reporter à 2022 les coupes non encore effectuées et prévues initialement de 2013 à 2016. Aucune coupe d'affouage n'est donc prévue en 2018.

En conséquence, les coupes de bois auront lieu dans les bois de Laizé suivant avis de la commission des bois qui se réunira prochainement.

4- Signalisation horizontale (marquages au sol) : Le devis BRAM d'un montant de 2 160,27 € TTC a été accepté : reprise de marquages existants (dents de requins, plateaux surélevés, bandes médianes discontinues et continues), réfection des Cédez le passage avec bande axiale, passages protégés, places handicapés, arrêts de bus zébra jaune...

5- Ecole : les vacances scolaires ont été mises à profit afin que les agents de la commune, du SIVOM et les artisans interviennent pour divers travaux : peinture bas de façade et escalier de secours, fuites diverses WC, portail, rideaux...). Au restaurant scolaire ; mise en place d'une armoire réfrigérée et d'une table inox.

6- Travaux de voirie Rue de Fayolle, Rue de Blany, impasses du Clos et des Prés Gaillard : Le conseil examine les 3 offres arrivées à ce jour. La décision est reportée au prochain conseil pour complément d'informations.

7- Signalisation : Les panneaux indiquant le nom des bâtiments communaux viennent d'être posés par l'entreprise CERVOS (CPI, Salle polyvalente, Stade M. Denogent, Salle du Conseil).

8- Salle polyvalente : les travaux d'aménagements intérieurs sont acceptés par le conseil : 1 rideau sur fenêtre coté Est et changement de la porte intérieure par l'entreprise Borjon-Piron pour 4 375 € HT.

En ce qui concerne l'aménagement de la terrasse deux devis sont acceptés : terrassement par SARL Fontaine Thierry pour 2 536 € HT et maçonnerie par Sangoy Rémy pour 9 610 € HT. La partie couverture doit faire l'objet d'autres devis.

9- Installations électriques des bâtiments communaux : les rapports de la SOCOTEC préconisaient plusieurs travaux de sécurité pour un coût estimatif de 3 646,77 € HT. Ils seront à réaliser rapidement.

10- Mise aux normes accessibilité : achats (rampe d'accès, par exemple) et installation des signalisations se poursuivent.

11- Bornage au Moulin Rouge : la proposition du géomètre a été acceptée par les propriétaires pour le bornage du délaissé de voirie préalable à la rétrocession.

III- FINANCES

1- **Budget assainissement** : *Décision Modificative 2 : Le règlement des actes authentiques établissant les servitudes de passage de canalisation rue de la Poujaude nécessite le virement de crédit suivant : D 2158 augmentation de crédit d'un montant de 2 500 €, D2315 diminution de crédit d'un montant de 2 500 €. Voté à l'unanimité.*

2- **Budget communal – renégociation du prêt Banque Populaire n°07127842 (délibération 4)** : *Le Maire informe les conseillers que la Banque Populaire a été contactée en vue de la renégociation du prêt n° 07098560 consenti le 01/11/2008 au taux nominal (T.E.G.) de 5,53%, montant de l'échéance trimestrielle 3 525,71 €. La dernière échéance était prévue au 11/12/2028. Ce prêt avait été renégocié par un premier avenant le 11/09/2015 au taux de 3%, le montant de l'échéance trimestrielle étant de 3 023,89 €, dernière échéance prévue le 11/12/2028. Le Maire présente la proposition de la Banque Populaire : taux de 2,03%, montant de l'échéance trimestrielle 2 868,13 €, dernière échéance le 11/12/2028. Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Maire à signer l'avenant de la Banque Populaire pour le prêt n° 07098560.*

3- **Budget communal – renégociation du prêt Banque Populaire n°07098560 (délibération 5)** : *Le Maire informe les conseillers que la Banque Populaire a été contactée en vue de la renégociation du prêt n° 07127842 consenti le 18/11/2011 au taux nominal (T.E.G.) de 4,18 %, montant de l'échéance trimestrielle 3 377,74 €. La dernière échéance était prévue au 22/11/2026. Ce prêt avait été renégocié par un premier avenant le 11/09/2015 au taux de 3%, le montant de l'échéance trimestrielle étant de 3 171,98 €, dernière échéance prévue le 22/11/2026. Le Maire présente la proposition de la Banque Populaire : taux de 1,94 %, montant de l'échéance trimestrielle 3 052,32 €, dernière échéance le 22/11/2026. Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Maire à signer l'avenant de la Banque Populaire pour le prêt n° 07127842.*

4- **OPAC – Comptes annuels 2016** : La commune de Laizé ayant la qualité de garant du fait de la concession OPAC S&L Meix-Goujon, l'OPAC S&L nous a transmis les rapports Comptes annuels et Compte d'activités 2016.

5- Participation financière d'administrés à des travaux de voirie concernant leur propriété (Mme Cécile GROSJEAN) (délibération 6) :

Le Maire informe les conseillers que les cantonniers du SIVOM sont intervenus sur la propriété de Mme Cécile GROSJEAN, 134 rue de la Poujaude, après que celle-ci ait donné son accord oral sur une participation financière aux travaux. Le Maire propose que le montant de cette participation soit fixé à 250 €. Après en avoir délibéré, les conseillers fixent le montant de la participation financière de Mme Cécile GROSJEAN à 250 € et disent qu'un avis de somme à payer de ce montant lui sera adressé par la trésorerie de la Roche Vineuse.

6- Participation financière d'administrés à des travaux voirie concernant leur propriété (Mme et M. CORNU / LACHAMP) (délibération 7) :

Le Maire informe les conseillers que les cantonniers du SIVOM sont intervenus sur la propriété de Mme et M. CORNU/LACHAMP, 609 rue de Fayolle, après que ceux-ci aient donné leur accord oral sur une participation financière aux travaux. Le Maire propose que le montant de cette participation soit fixé à 1 000 €. Après en avoir délibéré, les conseillers fixent le montant de la participation financière de Mme M. CORNU-LACHAMP à 1 000 € et disent qu'un avis de somme à payer de ce montant leur sera adressé par la trésorerie de la Roche Vineuse.

IV- INTERCOMMUNALITÉ

MBA – Chemin de randonnées : La MBA confirme sa décision de ne plus prendre en charge les chemins de randonnées qui ne rentrent pas dans ses compétences « facultatives ».

MBA – Prévention de la délinquance - réunion d'échange sur les dispositifs de prévention de la délinquance préalable à la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention (Mairie de Sancé, 12 juillet). Les participants doutent de l'efficacité d'un tel Conseil puisque la preuve de la délinquance filmée par des caméras mises en place par les communes n'entraîne aucune suite judiciaire. Le maire gardera un rôle officiel dans la sécurité intérieure.

MBA – Elaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 : Nécessitera plusieurs réunions de concertation pour préciser les orientations de ce PLH : répartition équilibrée et diversifiée des logements privés et locatifs sociaux en respectant la mixité sociale, accès au logement des personnes présentant des difficultés particulières, lutte contre l'habitat indigne, rénovation des quartiers anciens, adaptation de l'habitat en faveur des personnes âgées et handicapées, logement des jeunes.

V- COMPTE RENDU DE REUNIONS

11/7 **Syndicat de cylindrage** : diverses difficultés sont évoquées lors de cette AG : déficit de fonctionnement de 101 867,16 € - modification des statuts exigée par la préfecture avec mise en place d'une cotisation des communes adhérentes.

Une nouvelle AG fin 2017 devra statuer entre un plan de redressement ou la dissolution du syndicat.

14/7 **Cérémonie au monument aux Morts** et vin d'honneur.

17/7 **Marché restaurant scolaire**. Ouverture des plis : RPC est reconduit.

24/7 Réunion avec de **l'association Culture et Patrimoine** sur ses objectifs et la collaboration entre la commune et l'association.

1/8 **Agrandissement du cimetière** : RV avec le propriétaire du terrain adjacent (350m environ) retenu pour ce projet qui se dit prêt à donner le terrain contre une concession dans la future partie. Cette acquisition ne se fera qu'après réalisation d'une étude hydrogéologique indiquant que le terrain est bien compatible avec le projet d'agrandissement du cimetière.

2/8 **La St-Vincent du Haut Mâconnais**. Réunion à Lugny pour la préparation de la manifestation 2018.

3/8 **Visite technique du Conseil Départemental aux deux stations d'épuration**. La station de Laizé est bien notée. Pour la station de Blany, dont le fonctionnement épuratoire reste très satisfaisant avec un rejet en milieu naturel de très bonne qualité, le nettoyage des casiers par SUEZ est à améliorer car ils sont

complètement envahis par des liserons et arbustes. La programmation d'une replantation des roseaux s'avère en conséquence nécessaire pour le 1er casier.

11/8 **Réception en mairie de l'équipe hongroise d'architectes** venue faire le relevé de l'église St-Antoine (Centre étude du patrimoine Brionnais-Charolais). Ce travail devrait passer dans l'émission des Racines et des Ailes dans un an environ.

1/9 Départ en retraite de M. Doury (agent du SIVOM).

4/9 Rentrée scolaire à l'école.

6/9 Plan de désherbage au SIVOM.

VI- PROCHAINES RÉUNIONS

12/9 Association des Maires de S&L (Buxy) : révision des valeurs locatives.

14/9 MEDIA PLUS COMMUNICATION pour mise à jour du panneau d'information et des plans de la commune.

15/9 Présentation des Services de Pôle Emploi (10h30).

17 et 18/9 : journées du patrimoine. L'église sera ouverte pendant ces 2 journées. L'Association Culture et Patrimoine organise 2 circuits commentés le dimanche 18 septembre.

18/9 OPAC S&L à 20 h.

19/9 Recensement 2018 INSEE – Réunion d'information pour les maires et les élus (Chatenoy le Royal, 9/11h15).

21/9 Centre de Gestion pour la Convention de participation de la protection sociale des agents (17h30, salle polyvalente de Sancé). Présentation du contrat collectif avec INTERIALE, organisme retenu par le CDG71.

22/9 Modification du POS/Elaboration du PLU : convocation du maire par la CDPENAF pour examen du dossier (Commission Départementale de Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

27/9 Etoile Cycliste Flacéenne pour l'organisation de la course annuelle Souvenir Daniel Fargeot (Péronne)

30/9 AG de l'Association des Maires de S&L à Autun, 8h30.

10/10 Centre de Gestion, La Roche Vineuse (17h30), présentation du contrat de groupe Assurances statutaires avec CNP Assurances, organisme reconduit par le CDG71.

11/10 Réunion avec les présidents d'association pour le planning d'occupation Salle polyvalente.

18/10 Réunion avec la commission d'action sociale pour la préparation du repas des anciens.

14/11 Association des Maires, formation « élaborer le règlement du cimetière » (St-Marcel).

VII- INFORMATIONS

- Le maire de St-Maurice-de-Satonnay propose une action groupée pour dénoncer les problèmes de réseaux Internet et mobile, nous le soutiendrons dans sa démarche.
- Présentation de la Réserve communale de Sécurité Civile : possibilité offerte aux communes de s'attacher, de manière contractuelle, les services de volontaires, bénévoles, en cas par exemple, de catastrophes naturelles, technologiques. Ils aideraient les élus municipaux à gérer ces situations de crises.
- Plusieurs camions de bois ont été déchargés « sauvagement » dans le bois de Moranchin : la gendarmerie a été prévenue.

VIII-TOUR DE TABLE :

Eveline Deneuche intervient sur le **programme VIENS** qui concerne les animations adolescents pendant les vacances scolaires : le désengagement annoncé de quelques communes de ce programme risque de remettre en cause l'adhésion de notre commune. Des réunions entre le CLEM et les communes vont se tenir. À suivre.

Annabelle Joly-Masullo propose d'ajouter le **nom du stade Marcel DENOGENT** sous le grand panneau d'entrée.

Isabelle Martins veut qu'on demande au riverain du **lavoir de la Fontaine** de couper son lierre qui s'incruste dans les murs. Un courrier sera envoyé au propriétaire. Elle s'étonne du **manque de mise en valeur** de ce lavoir : pas de fleurissement comme par le passé.

Christophe Pépin fait part de l'inquiétude des riverains sortant de l'impasse des Crais gênés par l'activité développée par M. Maufroy (**stationnement gênant**). D'autre part il signale que des parents qui attendent les enfants à l'arrêt de bus **stationnent directement sur la bande de stop** ce qui est dangereux : les gendarmes seront avisés.

Sandrine Legras fait part des félicitations diverses au sujet du **fleurissement du lavoir de la Chapelle**.

William Guillet indique que l'électricien Paquelet est chargé de résoudre le **problème d'éclairage à la demande du parking de la salle polyvalente**. Une solution pérenne doit aussi être trouvée pour le **chauffage de la bibliothèque**. Il souhaite la mise en place d'une **charte de bonne utilisation de la salle polyvalente** lors des locations.

Sébastien Desbois indique que le conseil se penchera sur **les problèmes hydrauliques** (buses à déboucher) le lundi 25 septembre en mairie à 18h00.

Claude Boulay fait part des **dépôts sauvages** (déchets verts, sciure, etc.) en Trémont en plus de ceux constatés dans les bois de Moranchin.

VIII- PROCHAIN CONSEIL : lundi 9 octobre 2017, 20 heures

Site internet de la commune de Laizé : www.laize.fr

Mention de Publication : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.